

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210906-011****du 06 septembre 2021****n°011****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice :****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, Mme LAVRARD, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, M.TARTARIN****POUVOIRS (2) : M.CHAINÉ donne pouvoir à M.BRAGUIER
M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (2) : Mme GODET, Mme BRAUD****Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Partenariat avec la Fondation Poitiers Université**

La Fondation de l'Université de Poitiers (Fondation Poitiers Université) a été créée le 16 juin 2009. Elle a initialement bénéficié de l'engagement de 24 donateurs pour un montant de 1,4 M €. Sa mission est de collecter des fonds pour financer des projets de recherche ou d'autres types d'actions dans de nombreux domaines, dont l'aide à la mobilité des étudiants, la qualité de la vie étudiante, l'adéquation entre formation et emploi, l'innovation, la recherche et l'entreprenariat, ainsi que la biodiversité, la connaissance du cerveau, l'alimentation, le sport et le bien-être et la transition énergétique.

La Fondation Poitiers Université est un outil de médiation essentiel entre l'Université, le monde économique et le secteur des politiques publiques locales. Une première convention a été signée en février 2019, pour deux ans, entre Grand Châtellerault et l'Université. Il est important de pouvoir renouveler ce partenariat à la fois pour continuer les collaborations engagées mais aussi pour faire émerger de nouvelles coopérations, dans un contexte de crise où la solidarité et l'inventivité locales seront des ressources indispensables.

La contribution financière de Grand Châtellerault à la Fondation Poitiers Université était de 6 000€ par an. Il est proposé de porter ce soutien financier à 10 000€/an pour 2022 et 2023. Afin de permettre à Grand Châtellerault de participer à l'aide alimentaire destinée aux étudiants de l'IUT à la rentrée universitaire 2021, un premier versement de 4000€ à la Fondation sera effectué dès signature de la convention annexée.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les statuts de Grand Châtellerault, notamment les compétences définies pour le domaine économique (3-I-1), pour l'enseignement supérieur et la recherche (3-III-6) ainsi que pour la coordination de la transition énergétique (3 -III-7),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210906-011

du 06 septembre 2021

n°011

page 2/2

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un renouvellement du partenariat entre Grand Châtellerault et la Fondation Poitiers Université, pour établir des passerelles entre le secteur de la recherche et le monde économique,

CONSIDÉRANT, en outre, que la Fondation Poitiers Université pourra jouer, par son action et ses financements, un rôle de premier plan dans le renforcement de la solidarité locale et dans l'adaptation de la société aux évolutions environnementales,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de participer financièrement à la Fondation Poitiers Université à hauteur de 4 000€ en 2021 et de 10 000 € / an en 2022 et en 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention de partenariat annexée et toute autre pièce relative à ce dossier.

Les crédits seront imputés sur la ligne 820.11/6574/4000

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT
Entre la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut et l'Université
de Poitiers
Pour le compte de la Fondation de l'Université

Entre

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, 78 boulevard Blossac – CS 90618 – 86100 CHATELLERAUT, représentée par Madame Evelyne AZIHARI en qualité de vice-présidente déléguée et autorisée par délibération n°11 du bureau du 06/09/2021, ci-après dénommée « **Grand Châtelleraut** »,

Et

L'Université de POITIERS, 15 rue de l'Hôtel Dieu – TSA 71117 – 86073 POITIERS Cedex 9 représentée par sa Présidente Madame Virginie LAVAL, agissant pour le compte de la Fondation Poitiers Université,

Celle-ci représentée par son Président Monsieur Marc BONASSIES,

Ci-après dénommée « La Fondation Poitiers Université »

Il est convenu ce qui suit

Préambule

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut regroupe 47 communes du département de la Vienne, compte 86 000 habitants et représente 20 % de la population de la Vienne.

Au-delà de ses compétences obligatoires, la communauté a choisi plusieurs compétences optionnelles et intervient aussi dans d'autres champs relevant de compétences facultatives.

La communauté mène une politique de transition territoriale qui est affirmée dans son projet de territoire et qui est prolongée dans d'autres documents cadres comme le Plan climat air énergie territorial ou le Contrat de relance et de transition écologique.

1/5

Cette politique a déjà donné matière à des relations partenariales avec l'Université et sa Fondation, que ce soit dans le domaine de l'innovation économique, dans le soutien aux étudiants, ou encore dans la recherche sur la biodiversité ou sur l'alimentation. Les objectifs que Grand Châtelleraut poursuit dans son projet de territoire justifient le renforcement de ces partenariats, en particulier grâce aux chaires créées par la Fondation de l'Université.

Concrétisation des dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007, la Fondation Poitiers Université existe depuis le 16 juin 2009. Sa mission première est de collecter des fonds ou des subventions auprès de mécènes ou de collectivités afin de financer des projets en lien avec la politique de l'université, dans le cadre des trois axes d'action qu'elle s'est fixés :

- Entrepreneurat et inventivité
- Présence territoriale et internationale
- L'Humain au cœur de l'Université

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre, par le biais d'actions concrètes, d'orientations qui témoignent de la volonté commune de l'Université, de sa Fondation et de Grand Châtelleraut de contribuer à la stratégie de transformation territoriale.

Grand Châtelleraut et l'Université de Poitiers conviennent de renforcer leurs relations plus spécifiquement par les actions suivantes :

- Organiser des actions et des événements à destination des étudiants et des diplômés de l'Université de Poitiers, issus en particulier du territoire châtelleraudais, dans le but de :
 - Faire connaître les actions et les potentialités de Grand Châtelleraut
 - Attirer les talents
 - Accompagner les initiatives

- Améliorer la qualité de la vie des étudiants, réduire la précarité et soutenir des dispositifs d'aide alimentaire

- Contribuer réciproquement à l'écosystème local qui favorise les innovations et l'entrepreneuriat (Pépinière d'entreprises René Monory, Créavienne, économie sociale et solidaire) mais aussi, grâce à la médiation des chaires existantes, les projets de recherche articulés à des enjeux locaux (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, innovation dans le domaine de la santé et du bien-être, transition énergétique).

2/5

Ainsi est-il convenu :

- d'intensifier la présence et les actions de la Fondation de l'Université au sein des réseaux économiques de Grand Châtelleraut et des autres réseaux d'acteurs mobilisés autour de projets structurants (plan climat, projet alimentaire, Action Coeur de ville, Petites villes de demain)
- d'assurer la participation de Grand Châtelleraut aux différentes chaires existantes ou en cours de configuration et de renforcer les coopérations avec les laboratoires de l'Université de Poitiers dans les secteurs économiques notamment de l'aéronautique, de l'agronomie, du génie climatique, de la gestion numérique des réseaux ou du stockage de l'énergie
- d'organiser conjointement avec une ou des entreprises du territoire des moments de rencontre avec des étudiants des filières de formation idoines en vue d'éventuels recrutements
- de solliciter des enseignants-chercheurs lors d'événements ouverts au public, dans le but d'assurer la plus large diffusion des connaissances issues de la recherche
- de contribuer à l'accueil des étudiants de l'UT de Châtelleraut et d'intégrer les actions d'aide alimentaire engagées par l'Université dans le projet alimentaire territorial de Grand Châtelleraut
- de travailler conjointement aux solutions techniques et juridiques qui permettront à l'Université d'améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'UT et de participer ainsi à la dynamique locale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Article 2 : Les interlocuteurs

Pour faciliter les contacts et les relations entre les deux signataires, la Fondation en la personne de Thierry Ferreira, délégué général, sera l'interlocuteur privilégié de Grand Châtelleraut.

De la même façon, Evelyne Azihari, vice-présidente de Grand Châtelleraut, sera l'interlocutrice de la Fondation Poitiers Université.

Chacun des signataires s'engage à signaler dans les plus brefs délais tout changement sur ce point.

Article 3 : Comité de suivi

3/5

Pour faciliter l'exécution de la présente convention, la Fondation Poitiers Université et Grand Châtelleraut conviennent de constituer un comité de suivi. Outre les représentants de Grand Châtelleraut et de la Fondation Poitiers Université, ce comité fera appel à des acteurs de l'Université ou de la société civile locale dans les domaines et pour les thématiques ciblées. Le comité effectuera un suivi biannuel de l'avancement des actions.

Article 4 : Appui financier à la Fondation Poitiers Université

Grand Châtelleraut s'engage à verser un montant annuel de 10 000€ en 2022 et 2023. Pour la fin de l'année 2021, et afin de permettre en particulier le soutien aux étudiants mis en difficulté par la crise sanitaire, Grand Châtelleraut fera un versement de 4 000 €.

La Fondation s'engage à affecter le soutien financier de Grand Châtelleraut aux actions mentionnées à l'article 1, hors 10% dédiés aux frais de gestion de la Fondation.

Article 5 : Communication

Les signataires s'autorisent mutuellement à communiquer sur l'existence et le contenu de cette convention de partenariat.

Ils s'engagent à apposer ou à faire apposer les logos respectifs de Grand Châtelleraut, de l'Université de Poitiers et de la Fondation Poitiers Université, et à faire mention de leur participation à la réalisation d'une action de la Fondation où Grand Châtelleraut est impliquée, sous une forme qui aura reçu l'accord préalable, au moins par mail, de chacune des parties.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

Cette convention de partenariat prend effet à la date de signature et durera jusqu'au 31/12/2023.

Fait en 3 exemplaires originaux, le

POTTIERS, le


La vice-présidente de Grand Châtelleraut,

Evelyne AZIHARI

La Présidente de l'Université

Virginie LAVAL

4/5

Envoyé en préfecture le 07/09/2021
Reçu en préfecture le 07/09/2021
Affiché le 
ID : 096-246600413-20210906-BC_20210906_011-DE

Le Président de la Fondation

Marc BONASSIES

